

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 06 juillet 2021 à 20 heures 30 minutes
Salle Gilbert GARGAM

Présents :

Mme BOUVIER-LEJEUNE Adeline, M. COLLAS Philippe, Mme DUCHESNE Marie, M. END Renaud, Mme FONTAINE Mauricette, Mme GASPARD Marina, M. HANU Christophe, M. HOLLECKER Frédéric, Mme KOZEL Sophie, M. LAGRANGE Daniel, M. PERROT Jean, M. PESME Sébastien, M. PFISTER Paul, Mme TERGORESSE Laetitia, M. USTUN Metin, Mme VILLENEUVE Aurélie, Mme WEIGERDING Corinne

Procuration(s) :

Mme KOENIG Romy donne pouvoir à Mme WEIGERDING Corinne, M. GÉRARD Sébastien donne pouvoir à M. HANU Christophe

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. GÉRARD Sébastien, Mme KOENIG Romy

Secrétaire de séance : Mme WEIGERDING Corinne

Président de séance : M. LAGRANGE Daniel

1) Approbation du PV du dernier conseil

Vote : Adoptée à l'unanimité

2) 2021-41 – Attribution de subventions

M. le Maire donne la parole à Renaud END, adjoint à la vie associative qui présente les demandes et projets des diverses association en vue de l'octroi des subventions pour l'année 2021.

Il est rappelé que l'octroi des subventions,

- s'appuie sur un rapport annuel d'activité, la présentation d'un bilan financier et du procès-verbal de la dernière assemblée générale.
- s'appuie sur un dossier type qui est envoyé à chaque association pour faciliter la démarche de demande de subvention.
- le livre des comptes de l'association doit être visé et paraphé par l'adjoint délégué, avant versement de la subvention annuelle.

L'évolution du projet associatif peut justifier une adaptation du montant versé au titre de la subvention sans rapport avec l'année précédente.

Après l'examen des dossiers complets reçus à ce jour, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS MESSINOISES

➤ Association « Des bruits de Casseroles »	325 €
➤ AJM – Association des Joueurs de Messein	150 €
➤ APEM – Association de pêche des Étangs de Messein	2690 €
➤ Boule loisirs de Messein	100 €
➤ École canine du haut du clos	55 €
➤ FCRF 2M (foot)	1200 €
➤ Messein en Fête	2500 €
➤ Peinture et patrimoine lorrain	540 €
➤ USEP - Association sportive de l'école	270 €

Vote : Adoptée à l'unanimité

3) 2021-42 – Remboursement de frais engagés

L'article L.2123-18 permet le remboursement d'autres frais exposés par les élus à l'occasion de l'exercice d'un mandat spécial, dès lors que ces frais apparaissent nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'il peut en être porté justification.

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Décide de rembourser à Monsieur Daniel LAGRANGE, Maire de la commune, la somme de 152.20 € qu'il a avancé pour l'achat de produits végétaux.

Vote : Adoptée à l'unanimité

4) 2021-43 – Convention de rétrocession des voiries et des espaces communs dans le domaine public

Sur présentation du Maire,

Sur la demande de la société ALDEBARAN représentée par Mme Mélina GEORGEL qui a déposé un Permis de Construire au 61 rue du Général Leclerc, comprenant l'édification de 10 maisons individuelles, d'une voirie et des espaces communs.

Une rétrocession en la faveur de la commune de Messein, des voiries et des espaces communs s'effectuera dans les conditions habituelles en la matière par l'intermédiaire d'un acte notarié à établir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, consent à la rétrocession de voiries et des espaces communs et autorise le Maire à signer la convention de rétrocession aux charges et conditions habituelles.

Vote : Adoptée à l'unanimité

5) 2021-44 – Décision modificative

Annule et remplace la délibération n°2021-40

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Dépenses de Fonctionnement :

Cpt 60612 :	Energie-Electricité	- 2 110.00 €
Cpt 6817 :	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 2 110.00 €

Recettes de Fonctionnement :

Cpt 002 :	Excédent de fonctionnement reporté	+ 0.19 €
-----------	------------------------------------	----------

Recettes d'Investissement :

Cpt 001 :	Excédent d'investissement reporté	+ 0.54 €
Cpt 2804113 (040) :	Projets d'infrastructures d'intérêt national	+ 635.60 €
Cpt 204113 (040) :	Projets d'infrastructures d'intérêt national	- 635.60 €

Vote : Adoptée à l'unanimité

Fait à MESSEIN
Le Maire,